

## PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

### Section : PUERICULTURE

Grille horaire des cours	4 <sup>ème</sup> année Heures de cours	5 <sup>ème</sup> année Heures de cours	6 <sup>ème</sup> année Heures de cours	7 <sup>ème</sup> année Heures de cours
<b>FORMATION COMMUNE</b>				
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Français	3	3	3	4
Mathématique	2	2	2	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2	0	0	0
Formation Scientifique	2	2	2	2
Géographie	1	1	1	0
Histoire	1	1	1	0
Education économique et sociale	0	2	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2	2	2
<b>OPTION S DE BASE GROUPEES</b>				
Psychopédagogie	0	2	2	2
Education familiale	1	0	0	0
Education sociale	2	0	0	0
Techniques éducatives	2	2	2	0
Soins	4	4	2	2
Déontologie	0	1	0	0
Diététique	0	1	0	0
T.P. Artisanat éducatif	3	0	0	0
T.P. Petite enfance	3	0	0	0
T.P. Art culinaire et diététique	3	0	0	0
Stages milieu médicalisé	0	4	8	10
Stages milieu pédagogique	0	4	4	4
<b>ACTIVITES AU CHOIX</b>				
Education à la santé	1	0	0	0
Education artistique : Education musicale	0	0	0	0
Art culinaire – Diététique pratique	0	1	0	0
Connaissance de gestion	0	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
<p><u>Stages dans la région de Mons et des environs supervisés par une équipe pédagogique interdisciplinaire : crèches, écoles maternelles, pré gardiennats, stages (8)</u></p> <p><b>Remarque</b> 📄 La réussite de l'année scolaire dépend du quota de périodes de stages réalisées et de l'obtention d'un minimum de 50% des points dans toutes les branches.</p>				

## PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

### Section : PUERICULTURE

#### Titre délivré en fin de 4<sup>ème</sup> année réussie :

Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré

#### Titre délivré en fin de 6<sup>ème</sup> année réussie :

Certificat d'Etude de l'Enseignement Secondaire Professionnel

#### Titres délivrés en fin de 7<sup>ème</sup> année réussie

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur professionnel de type B

Certificat de qualification de Puériculteur/Puéricultrice (à condition d'avoir effectué le quota d'heures de stages obligatoires).

Certificat de gestion

### LE METIER

Le ou la **PUERICULTEUR(TRICE)** assure les soins d'hygiène, de confort et d'alimentation des enfants de 0 à 6 ans. Il ou elle participe à leur éducation et à leur développement physique et socio-affectif en établissant une relation appropriée avec chaque enfant et en choisissant pour lui un environnement éducatif adapté.

La formation vise à acquérir les compétences suivantes : assurer les soins d'hygiène et de santé (donner le bain, changer l'enfant, prélever des selles ou de l'urine, éviter la contagion, ...) ; organiser les repas (confectionner des préparations culinaires adaptées, les chauffer, donner les repas) ; organiser le repos (repérer les premiers signes de fatigue, mettre au lit, surveiller la sieste, ...) ; organiser la sécurité ; s'informer sur les problèmes de maltraitance, ... ; concevoir et organiser des activités appropriées (permettre l'autonomie, s'adapter à un enfant présentant un handicap, faire respecter le règlement, ...) ; encourager l'apprentissage à la propreté en adoptant une attitude contraignante ou au contraire une attitude patiente ; établir une relation privilégiée avec l'enfant (répondre aux signaux non verbaux du bébé, tenir compte de ses besoins individuels, expliquer à l'enfant les événements qui peuvent avoir une influence sur lui) ; planifier son travail, assurer la mise en ordre des carnets de présence, des cahiers à destination des parents ou collègues ; travailler en équipe ; participer à des réunions ; transmettre des informations ; communiquer, établir une relation professionnelle avec les parents, les écouter, leur donner des explications, des conseils ; respecter la déontologie, la vie privée, ne pas poser des actes qui ne relèveraient pas de sa profession.

Le ou la **PUERICULTEUR(TRICE)** est engagé(e) sous contrat de travail dans les crèches, les structures d'accueil collectif et d'accueil d'enfants à besoins spécifiques, au retour de maternité au domicile des parents, au domicile des parents pour les enfants malades, à l'école maternelle pour assister l'instituteur maternel, l'accueil extrascolaire, l'enseignement spécial.